

TRAITÉ
DES DÉLITS
ET DES PEINES,
PAR BECCARIA;
TRADUIT DE L'ITALIEN
PAR ANDRÉ MORELLET;
NOUVELLE ÉDITION CORRIGÉE;
PRÉCÉDÉE d'une Correspondance de l'Auteur avec
le Traducteur;
ACCOMPAGNÉE DE NOTES DE DIDEROT;
ET SUIVIE
D'UNE THÉORIE DES LOIS PÉNALES,
PAR JÉRÉMIE BENTHAM;
Traduite de l'Anglais par SAINT-AUBIN.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DU JOURNAL D'ÉCONOMIE PUBLIQUE,
DE MORALE ET DE POLITIQUE, rue de Buffault,
n.º 499.

AN V. — 1797.